

601 Cl

Mairie de
Saint Pierre de Chartreuse
11 Mars 2015
Courrier "ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 3 Mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de
Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2015
Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT,
Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI,
Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

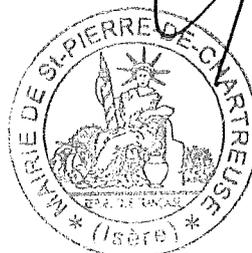
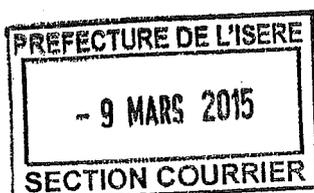
**OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION
CONSENTIE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 14 Avril 2014,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Date de la signature	Budget et Opération	OBJET
20/12/2014	Principal 91-Diversification - VTT	Mission à BIKESOLUTIONS pour la fourniture de 4 passages canadiens pour les pistes de VTT Printemps 2014 : 2 880.00€ TTC
10/12/2014	Principal 34-Centre Technique	Entreprise LYS avenant 1 Lot 1 Terrassement et Gros Œuvre pour agrandissement ouverture des portes sectionnelles : 5 760€ TTC
10/12/2014	Principal 34-Centre Technique	ATELIER DU D8 avenant 1 Lot 7 Serrurerie et Métallerie pour agrandissement ouverture des portes sectionnelles : 4 982.40€ TTC
31/12/2014	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Mission à ARCHI-MAD d'un constat sur l'état de fragilité des ardoises de la toiture de l'école de ST HUGUES : 600.00€ TTC
22/01/2015	Principal 97-Espace Outdoor La Diat	ALP'ETUDES et ATELIER 21 Avenant 1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour l'intégration de la structure bois de la rampe de départ du BMX : 6 000.00€ TTC
26/01/2015	Principal 97-Espace Outdoor La Diat	LA VIE NOUVELLE annonces légales pour la création d'un équipement dédié à la découverte et à la pratique du BMX : 61.50€ TTC
26/01/2015	Principal 97-Espace Outdoor La Diat	LES AFFICHES annonces légales pour la création d'un équipement dédié à la découverte et à la pratique du BMX : 1 073.34€ TTC

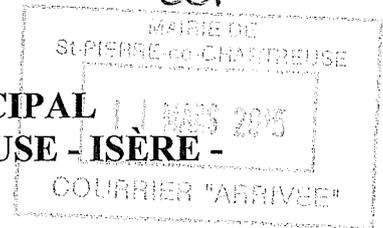
Ainsi fait et délibéré



Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication ou
notification le 05 Mars 2015
Le Maire, Yves GUERPILLON

601
Ch

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**



Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 3 Mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2015
Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2014

Rapporteur : Philippe BOCHARD

Sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 du budget Principal qui s'établit ainsi :

• Section de Fonctionnement :

Dépenses :	1 684 702.91 €
Recettes :	1 728 562.20 €
Excédent de clôture de l'exercice :	43 859.29 €
Résultat antérieur reporté de 2013 :	11 595.31 €
Excédent cumulé :	55 454.60 €

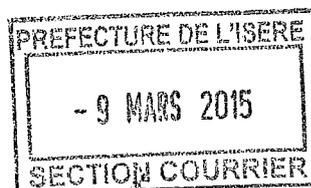
• Section d'Investissement :

Dépenses :	1 019 748 .88 €
Recettes :	1 288 560 .26 €
Restes à réaliser : Dépenses :	794 000.00 €
Recettes :	417 600.00 €
Résultat antérieur reporté de 2013 :	- 34 019.32 €
Besoin de financement :	- 141 607.94 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2014 du budget Principal.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 05 Mars 2015



Le Maire,
Yves GUERPILLON



601 ch

PARTIE
SI D'INTER-...
11 MARS 2015
"ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 3 Mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2015

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR A.RABHI : BUDGET PRINCIPAL.

Rapporteur : Philippe BOCHARD

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2014 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le budget pris en compte est le budget principal,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

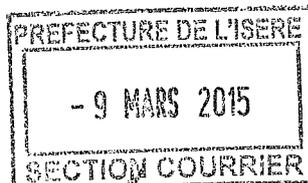
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, Madame Annie RABHI, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

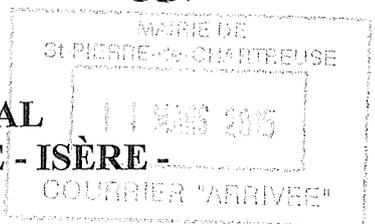
Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 05 Mars 2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**



Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 3 Mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de
Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2015
Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT,
Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI,
Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT 2014**

Rapporteur : Philippe BOCHARD

Sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire, le Conseil Municipal examine le compte
administratif 2014 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'établit ainsi :

- Section d'exploitation :

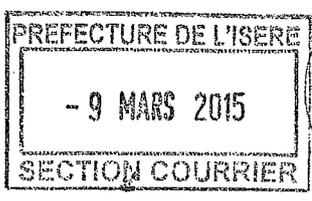
Dépenses :	145 570.87 €
Recettes :	142 010.97 €
Résultat de clôture de l'exercice :	-3 559.90 €
Résultat antérieur reporté de 2013 :	-14 037.21 €
Résultat cumulé :	-17 597.11 €
- Section d'Investissement :

Dépenses :	95 410.43 €
Recettes :	161 007.24 €
Restes à réaliser : Dépenses :	58 680.00 €
Recettes :	9 200.00 €
Résultat antérieur reporté de 2013 :	- 1 096.57 €
Résultat cumulé d'investissement :	15 020.24 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le compte administratif
de l'année 2014 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 05 Mars 2015



Le Maire,
Yves GUERPILLON

601 ch

MAIRIE DE
SAINT PIERRE DE CHARTREUSE
11 MARS 2015
COMMUNES ARRIVEES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE -**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 3 Mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2015

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR A.RABHI : BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Rapporteur : Philippe BOCHARD

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget annexe primitif de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2014 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le budget pris en compte est le budget annexe de l'eau et de l'assainissement,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

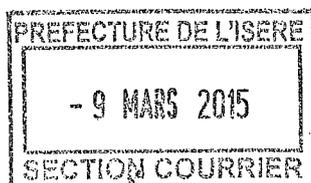
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, Madame Annie RABHI, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 05 Mars 2015



Maire,
Yves GUERPILLON

601 Ch

Mairie de
St Pierre-de-Chartreuse
11 Mars 2015
COURRIER "ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 3 Mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de
Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2015
Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT,
Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI,
Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA FORET 2014

Rapporteur : Philippe BOCHARD

Sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire, le Conseil Municipal examine le compte
administratif 2014 du budget annexe de la forêt qui s'établit ainsi :

• **Section de Fonctionnement :**

Dépenses :	110 926.34 €
Recettes :	112 830.99 €
Excédent de clôture de l'exercice :	1 904.65 €
Résultat antérieur reporté de 2013 :	41 379.21 €
Excédent cumulé :	43 283.86 €

• **Section d'Investissement :**

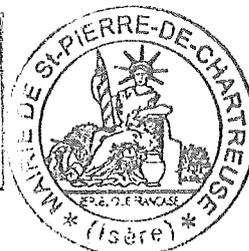
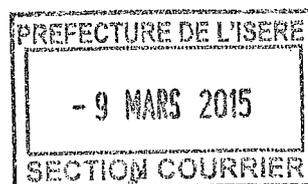
Dépenses :	19 798.91 €
Recettes :	20 645.41 €
Restes à réaliser : Dépenses :	15 700.00 €
Recettes :	5 205.00 €
Résultat antérieur reporté de 2013 :	- 8 497.37 €
Besoin de financement :	- 18145.87 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le compte administratif
de l'année 2014 du budget annexe de la forêt.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 05 Mars 2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



601 ch

Mairie de
St-Pierre-de-Chartreuse
11 MARS 2015
"ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 3 Mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2015
Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR A.RABHI : BUDGET ANNEXE DE LA FORET.

Rapporteur : Philippe BOCHARD

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget annexe primitif de la forêt de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la forêt de l'exercice 2014 ;
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Considérant que le budget pris en compte est le budget annexe de la forêt,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

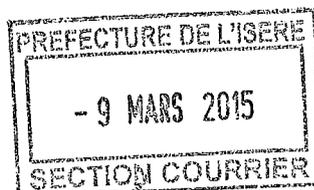
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, Madame Annie RABHI, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

Ainsi fait et délibéré

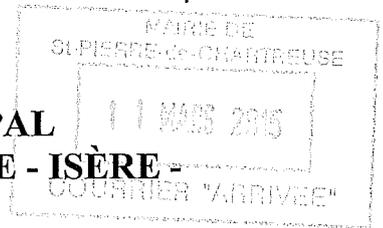
Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 05 Mars 2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



601 C1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**



Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 3 Mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2015
Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : Contrat de mission d'architecte conseiller

Rapporteur : Yves GUERPILLON

EXPOSE :

Le maire rappelle au Conseil municipal la convention de base intervenue entre le CAUE et la commune conclue en Avril 1998. Il explique que le contrat de mission d'architecte conseiller avec M. Yves MERCIER, conclu pour une durée de trois ans, est arrivé à échéance.

Il convient donc de signer un nouveau contrat avec M. Yves Mercier concernant sa participation aux commissions d'urbanisme de la commune.

PROPOSITION :

Il est proposé au Conseil Municipal un contrat de mission d'architecte conseiller entre la commune et M. Yves MERCIER pour une durée de un an à compter de la date de signature, le taux de vacation de base étant fixé à 184.03 € HT pour une demi-journée.

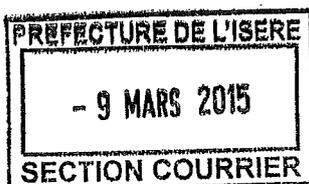
DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

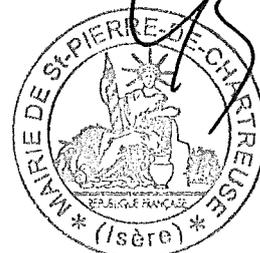
- de confier à M. Yves MERCIER la mission d'architecte conseiller auprès de la commission d'urbanisme communale.
- d'autoriser le maire à signer le contrat correspondant

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 05 Mars 2015



Le Maire,
Yves GUERPILLON



MAIRIE DE
ST PIERRE-DE-CHARTREUSE
11 MARS 2015
"ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 3 Mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de
Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2015
Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT,
Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI,
Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : Transfert de la compétence Très Haut Débit à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

Rapporteur : Yves GUERPILLON

EXPOSE :

Considérant que dans le cadre du projet de réseau d'initiative publique très haut débit (RIP THD) porté par le Conseil Général de l'Isère, la communauté de communes Cœur de Chartreuse va participer financièrement à la mise en œuvre de ce réseau.

Considérant la délibération de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, en date du 4 septembre 2014, approuvant la prise de compétence en matière de réseaux et services locaux de communication électroniques, telle que prévue à l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

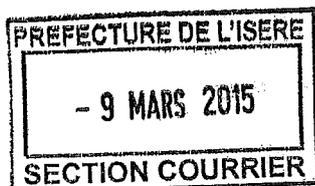
Considérant que, pour que ce transfert de compétence soit acté par le préfet, il convient aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

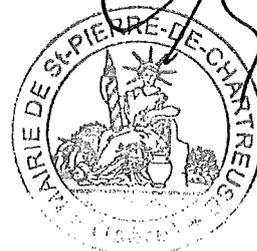
De transférer la compétence, en matière de réseau d'initiative publique très haut débit, à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Ainsi fait et délibéré



Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 05 Mars 2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



601 9

MAY 2015
11 MARS 2015
BOURNIER "ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 3 Mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2015

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : Participation complémentaire au SIVOM de Chamechaude

Rapporteur : Yves GUERPILLON

EXPOSE :

Dans le cadre du programme de travaux du stade de biathlon, il ressort un besoin de financement complémentaire de la part des communes au budget du SIVOM de 9 000 €.

Selon la répartition entre les trois communes membres du SIVOM de Chamechaude, cette somme se répartit comme suit :

Saint Pierre de Chartreuse (45%) : 4 050 €

Le Sappey en Chartreuse (36%) : 3 240 €

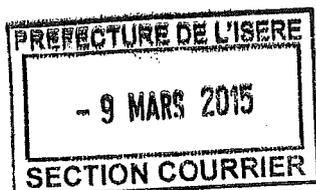
Sarcenas (19%) : 1 710 €

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

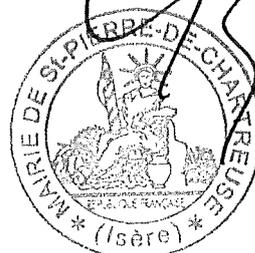
De verser au SIVOM de CHAMECHAUDE une participation complémentaire de 4 050 €. Cette somme sera inscrite au budget principal 2015.

Ainsi fait et délibéré



Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 05 Mars 2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



601 ch

MAIRIE DE
SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE
11 MARS 2015
BOITE MAIL "ARRIVEES"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 3 Mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de
Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2015
Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT,
Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI,
Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : Parc naturel Régional de Chartreuse : Cession d'un tènement immobilier pour construction de la Maison du Parc

Rapporteur : Yves GUERPILLON

Il est noté, qu'à sa demande, Charlotte DUPONT ne prend pas part aux discussions et délibérations sur ce sujet.

EXPOSE :

Le Parc Naturel Régional de Chartreuse est actuellement locataire de la commune et occupe à ce titre une partie du bâtiment municipal de l'ancienne mairie. Ils souhaitent aujourd'hui construire leur future maison du Parc, afin d'avoir des locaux plus fonctionnels et adaptés. Par délibération du 7 octobre 2013, le conseil municipal de Saint Pierre de Chartreuse avait émis le souhait de garder sur la commune les locaux du PNR, et proposé de restructurer l'ancien hôtel municipal, afin d'y aménager des salles municipales, l'office du tourisme, et les locaux du PNR. La commune a alors décidé de lancer des études en concertation avec le PNR auprès du Cabinet d'architecture Jean LOVERA sur différentes solutions : bâtiment neuf, rénovation et mise aux normes du bâtiment actuel.

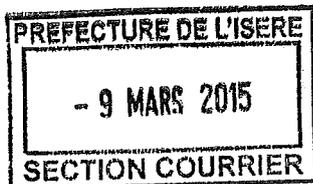
Suite au travail réalisé par ce cabinet, le projet est de réaliser la maison du Parc dans la partie Nord du bâtiment, allant de la salle des arts à l'office du tourisme. Le reste du bâtiment resterait propriété de la commune afin d'y installer des locaux et salles communales, la commune se réservant la possibilité de démolir cette partie pour construire un bâtiment neuf correspondant mieux à ses besoins.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable à :

- la cession à titre gratuit au Parc Naturel Régional de Chartreuse, de la partie Nord de l'ancien hôtel municipal, cadastré AE 108,
- l'autorisation au PNR de démolir cette partie en vue de construire une nouvelle maison du Parc.
- L'établissement d'un projet d'ensemble conduit conjointement.

Ainsi fait et délibéré



Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication ou
notification le 05 Mars 2015

Le Maire, Yves GUERPILLON



601 Ch

MAIRIE DE
SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE
17 MARS 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 3 Mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de
Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2015
Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT,
Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI,
Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoît LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : Contrat d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : Yves GUERPILLON

EXPOSE :

Le maire expose au Conseil municipal l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, et que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

DECISION :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

La commune charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

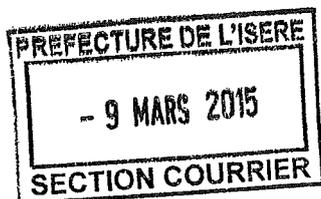
- Agents affiliés à la CNRACL :
Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / longue durée ; maternité.
- Agents non affiliés à la CNRACL :
Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016.

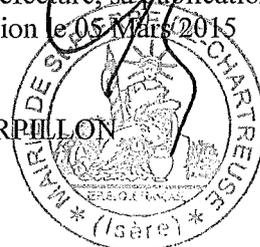
Régime du contrat : capitalisation.

Ainsi fait et délibéré



Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 05 Mars 2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



601 ct

Mairie de
SAINT PIERRE DE CHARTREUSE
11 Mars 2015
COURRIER "ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE -**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 3 Mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2015

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : Convention de partenariat avec le CNFPT

Rapporteur : Yves GUERPILLON

EXPOSE :

Le maire présente au Conseil municipal le projet de convention entre la commune et le CNFPT, concernant les formations particulières assurées par le CNFPT et n'entrant pas dans le cadre de celles prévues par le programme de formation du centre.

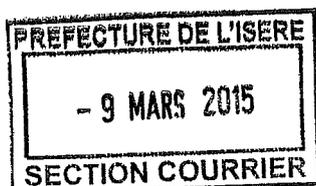
L'objet de cette convention est de définir et préciser les modalités de participation financière de la collectivité à certaines formations du CNFPT.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de conventionner avec le CNFPT pour les actions de formation particulières précisées dans la convention
- d'autoriser le maire à signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré



Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication
ou notification le 05 Mars 2015

Le Maire,
Yves GUERPILLON



601
C1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE -**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE QUINZE, le 3 Mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de
Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2015
Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT,
Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI,
Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

OBJET : Mise à jour du tableau emplois

Rapporteur : Yves GUERPILLON

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

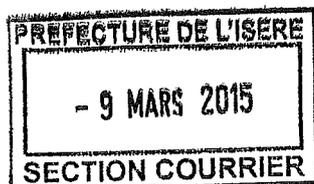
Considérant le tableau des propositions d'avancements de grades fourni par le centre de gestion
Le Maire propose à l'assemblée,

Filière	Grade créé	Nb heures hebdo	Date	Grade supprimé	Nb heures hebdo.
Medico-Sociale	ATSEM principal 2è classe	35 h 00	01/01/2015	ATSEM 1 ^{ère} classe	35 h 00
Technique	Adjoint technique principal 2è classe	29 h 00	01/01/2015	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	29 h 00
Culturelle	Adjoint patrimoine 1è classe	21 h 00	01/01/2015	Adjoint patrimoine 2è classe	21 h 00
Administrative	Rédacteur principal 1è classe	35 h 00	01/03/2015	Rédacteur principal 2è classe	35 h 00
Administrative	Adjoint administratif 2è classe	35 h 00	20/02/2015		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré



Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture, sa publication ou
notification le 05 Mars 2015
Le Maire, Yves GUERPILLON